



Mimizan, le 11 juin 2021

## **RECTIFICATIF PORTANT SUR LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le 30 avril 2021, la société Gascogne mettait à disposition du public et déposait auprès de l'Autorité des marchés financiers son rapport annuel au 31 décembre 2020.

La Société informe que des modifications ont été apportées dans le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, sans impact sur le reste du contenu du rapport annuel.

Le rapport annuel 2020 rectifié peut être consulté sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [www.groupe-gascogne.com/fr/finance/documents-financiers](http://www.groupe-gascogne.com/fr/finance/documents-financiers), à la rubrique « Rapports Annuels ».

***Responsable de l'information financière***  
Julien Ellie – Directeur Financier Tél : 05 58 09 79 74

### **A propos du groupe Gascogne :**

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, le 3<sup>ème</sup> producteur européen de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN :FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460  
[www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com)